



**BOUCHES-DU-
RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°13-2022-150

PUBLIÉ LE 24 MAI 2022

Sommaire

Préfecture des Bouches-du-Rhone /

13-2022-05-24-00007 - Arrêté portant délégation de signature aux agents chargés du visa ordonnateur portant engagement comptable des subventions au titre du programme 147 politique de la ville. (3 pages)

Page 3

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2022-05-24-00007

Arrêté portant délégation de signature aux agents chargés du visa ordonnateur portant engagement comptable des subventions au titre du programme 147 politique de la ville.

Service du patrimoine immobilier et de la logistique

Bureau du courrier interministériel

Affaire suivie par : Mireille JULIEN
Tél: 04 84 35 48 50
mireille.julien@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n°

Arrêté portant délégation de signature
aux agents chargés du visa ordonnateur
portant **engagement comptable des subventions
au titre du programme 147 politique de la ville**

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu le code du travail ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code général des collectivités locales ;

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de justice administrative ;

Vu le code du domaine de l'Etat ;

Vu le code du séjour et du droit d'asile ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée, relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié, relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles, conférant au préfet une compétence de droit commun pour prendre les décisions précitées ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié, relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État,

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 09 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 mars 2021 portant nomination de Madame **Nathalie DAUSSY** en qualité de directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Bouches-du-Rhône à compter du 1^{er} avril 2021;

Vu l'arrêté numéro 13-2021-03-30-00008 du 30 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Bouches-du-Rhône;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

ARRETE

Article 1

Délégation de signature est donnée aux agents du service politique de la ville de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, visés en annexe du présent arrêté, à l'effet de procéder au visa ordonnateur valant engagement comptable des subventions politique de la ville.

La procédure dématérialisée correspondante est exécutée sur l'application informatique nationale GISPRO.

Article 2

Le visa ordonnateur est réalisé sous réserve des contrôles préalables à la signature de l'acte attributif de subvention fixés par le guide de l'ordonnateur.

Article 3

Toutes les dispositions antérieures et contraires au présent arrêté sont abrogées.

Article 4

Le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône et la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône

Fait à Marseille, le 24 mai 2022

Le Préfet,

SIGNÉ

Christophe MIRMAND

**ANNEXE à l'arrêté du
portant délégation de signature
aux agents chargés du visa ordonnateur
portant engagement comptable des subventions
au titre du programme 147 politique de la ville**

*Agents du service de la politique de la ville
de la direction départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités des Bouches-du-Rhône*

FONCTION	NOM	PRENOM
Cheffe de service	GAYDON	Gwenaëlle
Adjointe à la cheffe de service	BRUNIER	Muriel
Cadre B chargée du contrôle interne	CHEKLI	Halima
Cadre B chargée du contrôle interne	MEIGNIER	Rose-Marie
Cadre B chargée du contrôle interne	FIORINO	Hélène